

# Retraite universelle: un système réellement solidaire et juste

R&D, déc 2019

A l'heure où le gouvernement voudrait résumer le débat sur les retraites à son projet régressif ou le statu quo, nous soumettons au débat une alternative : une retraite universelle, égale pour tous.

### Le principe:

Passer d'une logique contributive (ou assurantielle), où chacun touche une retraite dépendant de ce qu'il a cotisé, à une logique de solidarité où la retraite devient un droit universel, au même titre que l'accès à l'Education ou la Santé.

La retraite universelle serait versée à toutes les personnes à partir d'un certain âge, à débattre (par exemple 60 ans, avec des départs anticipés pour les métiers pénibles¹), sans condition de durée de cotisation. Les débats actuels montrent en effet que finalement, on en vient à admettre qu'il est normal d'intégrer dans la durée de cotisation les années de travail, mais aussi de temps partiel, de chômage, de maladie, de maternité et congé parental d'éducation et même d'études ... enfin finalement toutes les périodes de la vie d'adulte².

Le montant de la retraite serait le même pour tous, quel que soit le niveau de rémunération perçu et de cotisation versée durant sa vie active. Ce principe, qui existe déjà pour les services publics ou la santé (chacun bénéficie des mêmes prestations quel que soit son niveau de cotisation, sans que personne ne se sente lésé), se justifie par plusieurs éléments :

- Il permettrait de ne pas reproduire, dans un système financé par la solidarité, les inégalités du monde du travail.
- Les arguments qui justifient les écarts de rémunération du travail sur lesquels il y aurait beaucoup à redire par ailleurs ne peuvent plus être invoqués pour la retraite : pas de loi de l'offre et de la demande qui tienne, justifiant la sur-rémunération de « compétences rares » ; pas d'écarts de temps de travail, de niveau d'implication ou d'efficacité, ou de niveau de risques associés à telle ou telle carrière. La « nécessité » de motiver les salariés à travailler plus ou mieux par une incitation salariale ne tient plus non plus.

Bien sûr, certains pourraient nous opposer qu'il faut commencer par réduire les inégalités salariales, et que cela règlera mécaniquement les inégalités de retraite. C'est vrai, et rien n'interdit de le faire en parallèle. Mais ce sera plus compliqué car des oppositions comme celles décrites ci-dessus vont apparaître. Et les salaires sont pour partie à la main des employeurs, dépendent de la santé financière des entreprises, etc. Il n'est pas besoin d'attendre cette réduction des inégalités salariales pour adopter un système de retraites juste.

#### Quelle pourrait être son montant?

D'après les calculs d'économistes en 2010³, le revenu disponible par adulte, en France, était de 2 100 €⁴. Réévalué avec le PIB de 2018, ce montant s'élève à près de 2 500 € par adulte.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Grande cause d'inégalité dans le système actuel, et même si d'autres traitements de la pénibilité doivent être envisagés, comme la réduction du temps de travail pour ces métiers.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A l'exception éventuelle de périodes d'inactivité choisie, qui sont de toute façon tout à fait marginales.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> « Pour une Révolution fiscale », 2010, Editions du Seuil, Camille Landais, Emmanuel Saez et Thomas Piketty

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Après paiement des impôts et versement des différents revenus de transfert – chômage, retraite ...

En réservant une partie pour des revenus de l'épargne<sup>5</sup> et pour l'amélioration des services publics, la retraite universelle pourrait donc se situer autour de 2 000 € net mensuel.

#### Un système universel, transparent, équilibré

Ce système serait totalement lisible, universel, sans calculs compliqués de durée de cotisation, de trimestres validés, de points et de salaire de référence. Pas de mauvaises surprises.

Il serait équilibré, par construction, en imposant comme règle de consacrer aux retraites la part du PIB correspondant à la part des retraités dans la population.

## Les gens ne sont pas prêts, c'est inacceptable?

C'est généralement la réponse aux propositions en rupture. Mais il est impossible de le savoir sans avoir mené le débat.

- Cela parait-il plus acceptable de contraindre les gens à travailler jusqu'à 67 ans ou plus, bien au-delà de l'espérance de vie en bonne santé, alors que des millions de chômeurs attendent du travail ?
- Pourquoi les inégalités de retraite entre hommes et femmes nous choquent-elles tant, à juste titre, mais pas les inégalités entre classes sociales, pourtant bien plus importantes et pas plus justifiables ?
- Plus de 75% des retraités gagnerait plus, à titre individuel, que dans le système actuel<sup>6</sup>.

## Même pour les 25% dont la retraite baisserait, ils gagneraient en sécurité

Cette retraite, si elle est associée à un service public de la dépendance permettant à chacun d'accéder à des établissements de prise en charge de la vieillesse et de la dépendance, offrira à tous la sécurité financière.

La sécurité de savoir qu'à 60 ans, quels que soient les aléas de la vie, ils auront une retraite suffisante pour vivre bien, la certitude de ne pas vieillir dans la précarité financière ou simplement l'inconfort matériel. Cette sécurité sera valable pour eux, mais aussi leurs parents, leurs enfants, leurs proches.

Que perdront les 25% de ceux qui gagnent aujourd'hui plus de 2 000€? La capacité de consommer davantage? Mais sur une planète aux ressources limitées, nous savons tous qu'il faudra se résoudre à plus de sobriété.

Chacun aura les moyens de continuer à faire plaisir à ses parents, enfants et petits-enfants, mais n'aura plus la charge de subvenir à leurs besoins nécessaires, voire vitaux.

Les 25% des retraités les plus aisés ne seraient pas prêts à baisser leur retraite pour gagner cette sécurité ? Cela vaudrait au-moins la peine d'en débattre !

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> A court terme, il semble difficile de supprimer cette rémunération (les retraités ont une épargne, qui leur rapporte des revenus). A plus long terme, on peut imaginer un transfert partiel de ces revenus vers le financement de services publics améliorés.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> D'après la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques dépendant du Ministère des Solidarités), Juillet 2019.